

Nombre de membres présents : 18 votants
Nombre de membres absents : 12
Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

I. Conseil d'administration

1. Approbation du procès-verbal CA du 18 mars 2024

II. Affaires administratives et financières

2. Décision Budgétaire Modificative
3. Délibération pour dégradation de biens
4. Bilan financier du séjour à Quiberon
5. Mise au rebus de bien immobilisés amortis
6. Diverses conventions

III. Vie scolaire et pédagogique

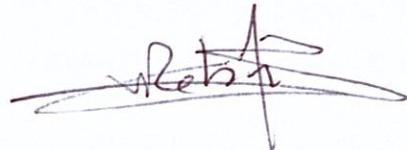
7. Section Sportive locale football
8. Recrutement AED
9. Bilan PHARE
10. Bilan PACTE
11. DGH : ventilation

Présidente

Mme Angélique BECK, principale

Secrétaire

M. ANGEBAUD Robin, enseignant





COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

2023-2024

Séance n°6

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 juin 2024

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Liste de présence des membres

I. Représentants de l'administration, des collectivités et des personnalités qualifiées

Titulaires

| | |
|---|----------|
| 1. Angélique BECK, principale | présente |
| 2. Céline ADAM, principale adjointe | présente |
| 3. Sylvie RIDARD, gestionnaire | présente |
| 4. Gaëlle BERTIN, C.P. E | présente |
| 5. Sébastien GUERET, conseiller départemental | présente |
| 6. Cécile BOUTON, conseillère départementale | excusée |
| 7. Catherine BONNET, adjoint à la jeunesse | excusée |
| 8. Maud COSSON, personnalité qualifiée | excusée |

Suppléants

Roger MORAZIN
Michèle MOTEL

II. Représentants des personnels (enseignants, éducation, ATOSS)

Titulaires

| | |
|-----------------------------------|----------|
| 1. Sébastien CHEVER, professeur | présent |
| 2. Robin ANGEBAUD, professeur | présent |
| 3. Delphine GOURAULT, professeure | excusée |
| 4. Cécile BOCLE, professeure | excusée |
| 5. Liliane BOEDÉC, professeure | présente |
| 6. Sarah PASQUE, professeure | excusée |
| 7. Soazic MABILAIS, AED | excusée |
| 8. Laurence GENOUEL, secrétaire | excusée |
| 9. Touty DIALLO, agent d'accueil | présente |
| 10. Claudie DENOUAL, secrétaire | excusée |

Suppléants

Ester BAUDUIN
Julie VIGNEAU
Anne DAVID
Marie DAGORN
Emilie LEDAN
Emmanuelle ROUSSEAU
Kadem MOKHTARI
Marylène GUILLOTTEL

III. Représentants des parents et des élèves

Titulaires

| | |
|---|----------|
| 1. Virginie PACHEU, parent d'élève | présente |
| 2. Aurélie GAUDIN, parent d'élève | présente |
| 3. Florence GESLIN, parent d'élève | présente |
| 4. Delphine SIRERA, parent d'élève | présente |
| 5. Christelle SCHINDLER, parent d'élève | excusée |
| 6. Huyla DE MIRTAS, parent d'élève | présente |
| 7. Virginie DONDEL, parent d'élève | excusée |
| 8. Jeanne BERTHELOT élève de 3F | excusée |
| 9. Saadia LAKRED, élève de 4D | excusée |
| 10. Léonie PELLOIS, élève de 4F | présente |

Suppléants

Elsa JULIEN excusée
Maxime HERVE présente
Yannick TUAL présent
Philippe DONNARD excusée
Daphné SAVALLE (3C)
Anaëlle BERNARD(4D)
Marion DANGREAUX KERHELLO présente



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 juin 2024

2023-2024

Séance n°6

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Nombre de présents : 18

18h10 : Mme Beck ouvre le conseil d'administration en rajoutant des points à l'ordre du jour.

Points rajoutés à l'ODJ :

- Prix académique « Enquête en classe » : gain de 300€ et 50€ en bons d'achat pour les 3 élèves gagnantes

- vote électronique pour les élections des représentants des personnels et des parents pour l'année scolaire 2024/2025

- le bilan financier du séjour à Quiberon sera présenté lors du 1^{er} CA de l'année scolaire prochaine avec le bilan financier du séjour à Guipry Messac

I. Conseil d'administration

1. Approbation du procès-verbal CA du 16 mars 2024

Aucune remarque ni question.

Délibération n° 63 : vote à l'unanimité.

II. Affaires administratives et financières

2. Décision Budgétaire Modificative

DBM pur information :

- Une subvention de 1429,65€ pour le projet webradio dans le cadre de Collège en action à été allouée par le Département.

- Une dotation de 3223.78€ a été allouée par le Département pour des travaux urgents sur le réseau de chauffage (Le Département finance quand les travaux s'élèvent à plus de 2000€ HT).

DBM soumise au vote :

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

- Un prélèvement de 10 000€ sur les réserves du service Restauration est proposé pour alimenter l'achat de denrées alimentaires et un prélèvement sur les réserves du service général de 25000€ est proposé pour abonder de 10 000€ les crédits pédagogiques, de 15 000€ le service ALO (Administration et Logistique) dont 1000€ pour les diverses réparations et 5 000€ pour le matériel d'entretien.

Question des parents : Conformément aux questions de parents d'élèves lors des conseils de classes, des travaux sont-ils prévus dans les toilettes élèves ? Est-il prévu d'installer un distributeur de papier dans chaque cabine ?

Réponse de Mme Ridard : Quand il y a des dérouleurs dans les cabines, ils sont mal utilisés. Il y a donc une volonté de ne pas installer un distributeur par cabine, en revanche, il est demandé aux agents de veiller à bien recharger le dérouleur commun situé à l'entrée des toilettes. Il en est de même pour le distributeur de savon.

Mme RIDARD informe que les élèves peuvent faire remonter au service gestion si ces distributeurs n'étaient pas alimentés (en cas d'absence de l'agent en charge du secteur par exemple).

Mme Bertin sort. 17 votants

Délibération n° 62 : vote à l'unanimité avec 17 pour.

3. Délibération pour dégradation de biens

Des élèves ont cassé un pot en céramique dans le hall. Les familles ont déjà versé la somme pour le remplacement du pot, mais pour encaisser cette somme, une délibération doit autoriser cet encaissement.

Madame Ridard propose que soit adoptée la délibération suivante :

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Tout bien rendu inutilisable par une dégradation volontaire fait l'objet d'une facture à régler par la famille de l'élève du montant du remplacement ou de la réparation.

Mme Bertin revient, 18 votants

Délibération n° 61 : vote à l'unanimité avec 18 pour.

4. Mise au rebus de bien immobilisés amortis

Mme RIDARD propose de sortir de l'inventaire comptable différents biens que l'on n'a plus. Il s'agit de faire concorder inventaire comptable et physique.

Dans la liste présentée, un bien non amorti comptablement existe encore au collège, il s'agit de la fresque GREENLANDIA mais on doit la sortir de l'inventaire comptable car ce compte est bloquant dans le cadre du passage au nouveau logiciel de comptabilité, OPALE.

Délibération n° 60 : vote à l'unanimité avec 18 pour.

5. Prix « Enquête en classe »

Mme BECK explique que 2 classes de 4èmes ont participé au prix académique « Enquête en classe » avec 2 professeurs, Mme MESSAGER et M. DUBOIS. 3 élèves ont gagné le 1^{er} prix académique pour leur article intitulé « voyage au cœur d'une intégration lusophone ». Le collège a ainsi gagné 300€. Afin de pouvoir accepter ce prix de 300€, Mme BECK a besoin de recueillir l'accord du CA.

Délibération n° 58 : vote à l'unanimité avec 18 pour

6. Bons d'achat de 50€ pour 3 élèves chez Cultura

Mme BECK propose d'offrir un bon d'achat de 50€ chez Cultura à chacune des 3 élèves (filles de 4èmeD) qui ont remporté ce prix. M. TUAL demande ce qu'il

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 juin 2024

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

sera fait du reliquat de 150€. Mme RIDARD précise qu'ils serviront pour un autre projet culturel ou artistique comme de l'achat de matériels par exemple.

Identité des 3 élèves : MARCEL CHAPON Yuna, FARIA BRUNEL Luciana, ILURIDZE Helene

Délibération n° 57 : vote à l'unanimité avec 18 pour

7. Convention dispositif « Classe Relais » implanté au collège Les Chalais

Mme BECK présente le dispositif et précise que le coût pour l'année est de 100€. Mme ADAM présente les situations d'élèves du collège De Fontenay qui ont bénéficié de ce dispositif.

Délibération n° 67 : vote à l'unanimité avec 18 pour

8. Convention groupement de commandes avec le lycée Bréquigny

Mme RIDARD présente la convention d'adhésion au groupement de commandes du lycée de Bréquigny pour les marchés suivants : analyses microbiologiques, vérification des extincteurs et des ascenseurs.

Délibération n° 65 : vote à l'unanimité avec 18 pour

9. Convention groupement de commandes sur les denrées alimentaires

Mme RIDARD présente la convention d'adhésion au groupement de commandes de Bréquigny pour l'achat de denrées alimentaires. Elle précise que le collège ne souhaite adhérer que pour certaines familles: surgelés (viande), conserve, épicerie, produits laitiers, légumes et fruits frais.

Remarque des parents sur la question du bio et du local. Pourquoi ne pas tenter d'avoir plus de produit en ce sens au regard de la cause écologique et environnementale ?

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Réponse de Mme RIDARD : nous commandons des produits locaux et des produits issus de l'agriculture biologique mais leurs prix restent plus élevés et le budget restauration est un budget contraint puisque le tarif du repas est encadré par le département.

Délibération n° 66 : vote à l'unanimité avec 18 pour

10. Convention avec SBCP

Mme RIDARD présente la convention avec la société SBCP pour la maintenance des gros matériels en cuisine. Ce matériel coûteux est acheté par le Département qui nous demande de les entretenir et de les vérifier. Mme RIDARD ajoute que son service est satisfait des prestations de cette entreprise.

Un parent demande pourquoi n'y a-t-il pas de groupement de commande pour ce type de service également ? Mme RIDARD répond que les matériels sont différents selon les établissements et que le groupement de commandes ne souhaite pas intervenir sur marché.

Délibération n° 64 : vote à l'unanimité avec 18 pour

III. Vie scolaire et pédagogique

11. Election des représentants personnels et parents d'élève

Mme BECK rappelle qu'en octobre dernier, lors des élections des représentants de parents d'élèves et des personnels, une réflexion sur le passage au vote électronique avait émergé et plusieurs discussions autour du besoin, du gain de temps et d'économie de papiers avaient eu lieu. Mme BECK propose donc au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'organisation des élections de l'année scolaire prochaine en version électronique. Mme SIRERA confirme ce que vient de dire Mme BECK d'autant plus qu'il n'y a qu'une liste de parents. A l'unanimité, les représentants de parents présents sont favorables.

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Mme SIRERA ajoute que cela permettra aussi de voir si le taux de participation augmente.

La question se pose aussi pour le vote des personnels du collège, n'ayant pas eu le temps de concerter leurs collègues, les professeurs présents préfèrent ne pas se prononcer sur ce vote par pronote pour l'année prochaine. Ce point sera donc à rediscuter l'année prochaine en collectif pour une éventuelle mise en place l'année scolaire 2025/2026 si l'ensemble des personnels est favorable.

Vote pour l'élection des représentants de parents par voie électronique :

Délibération n°59 : vote à l'unanimité avec 18 pour.

Départ de Mme DIALLO, 17 votants

12. Ouverture section sportive locale football

Mme BECK informe le CA que le Rectorat de Rennes a donné un avis favorable pour l'ouverture d'une section sportive locale football en partenariat avec le club de football Espérance de Chartres de Bretagne. Elle donne ensuite les grandes lignes de la convention signée qui avait reçu un avis favorable d'un précédent CA. Elle ajoute qu'une section locale signifie qu'elle est accessible à tous les collégiens de Fontenay, donc aussi aux élèves habitant ailleurs qu'à Chartres de Bretagne. A la différence d'une section départementale qui imposerait des dérogations de recrutement. Suite à l'avis favorable du rectorat reçu le 3 juin 2024, il y a eu une réunion avec un entraîneur du club Espérance, 2 PEPS, la direction et Mme BERTIN pour faire le point sur les élèves maintenus et sortis du dispositif existant ainsi que pour bien reprendre ce qui est écrit sur le fonctionnement dans la convention.

Mme BECK précise qu'un point sera fait tous les trimestres avec les entraîneurs via Mme Bertin (coordinatrice de la section) et les entraîneurs. Ces derniers pourront assister au conseil de classe des élèves concernés.

13. HSE AED en CDD d'avril à juillet 2024

Le collège a été doté de 131 HSE pour les AED en CDD pour cette période d'avril à juillet 2024. Ces HSE permettent de rémunérer les AED en CDD



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 juin 2024

2023-2024

Séance n°6

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

essentiellement sur les heures de « devoirs faits ».

Délibération n°68 : vote à l'unanimité avec 17 pour.

14. Autorisation de recrutement de personnels de droit public

Mme BECK explique que le collège a reçu une dotation de 6.25 ETP pour le recrutement des AED pour l'année scolaire 2024/2025. Cette dotation est identique à l'année scolaire actuelle. Elle précise que Mme AUBIN, AED en Préprofessionnalisation sera présente au collège l'année prochaine pour sa 3eme année. Mme BECK a besoin de l'accord du CA pour procéder au recrutement. Mme BERTIN ajoute que 2 AED quittent l'équipe pour d'autres projets. Les recrutements sont en cours.

Mme BECK ajoute qu'elle a proposé à Ronan HAMEG, AED depuis 6 ans, d'être CDIsé et qu'il a accepté. La demande a été déposée au Rectorat de Rennes. En vue de l'ouverture de l'UPE2A à la rentrée, Mme BECK lui a proposé d'être le référent de ce dispositif. L'objectif étant de faire du lien entre les élèves de ce dispositif et les enseignants.

Mme BERTIN ajoute qu'elle a déposé une offre de service civique sur la plateforme dédiée. Le service civique aurait, en outre, en charge l'animation du foyer sur le temps du midi afin de répondre aux demandes des élèves. Une demande avait aussi été déposée pour cette année mais il n'y a pas eu de candidature sérieuse.

Délibérations n°70-1 et 73 : vote à l'unanimité avec 17 pour

15. Bilan pHARe

Mme BECK donne lecture du bilan pHARe pour cette année scolaire 2023/2024 rédigé par Mme BAUDUIN, enseignante.

1) Les personnels ressource et les ambassadeurs

- 10 personnels Ressource dans l'établissement (CPE, infirmière et enseignants)



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 juin 2024

2023-2024

Séance n°6

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

- une vingtaine d'élèves de 5e, 4e, 3e ont été formés cette année par 2 enseignants référents (Mme LEDAN et Mme BAUDUIN). Beaucoup d'élèves étaient candidats.

- "ambassadeurs" = rôle de lanceurs d'alerte. Ils repèrent des situations de mal-être et avertissent un personnel ressource de l'équipe "Bien Vivre au collège". Ils n'interviennent pas dans la prise en charge des situations.

- l'année prochaine, d'autres élèves seront formés pour prendre la suite des 3e qui quittent le collège.

2) Nombre de situations

- 14 situations ont été traitées cette année pour 13 élèves différents.

- 1 élève a donc été le sujet de deux alertes.

- 12 situations ont été résolues positivement, les moqueries ont cessé.

- pour 2 situations, le résultat est mitigé car les moqueries ont pu un peu continuer en dehors du collège.

3) Le bilan chiffré

- si l'on part du principe que les 2 situations évoquées juste au-dessus n'ont pas été résolues, nous arrivons à 85% de réussite.

- nous visons les 80% de réussite de l'académie de Versailles, académie pilote du dispositif PHARE.

En conclusion, pour l'équipe ressource, ce dispositif est une réussite.

16. Bilan des parts de pactes distribuées pour l'année scolaire 2023/2024

Mme BECK explique aux membres du CA que 2 parts de pacte ont été distribués dès novembre 2023 : 1 pour devoirs faits à un enseignant et 1 pour la coordination du dispositif devoirs faits à Mme BERTIN, CPE. 44,5 parts de pacte restant ont été rendus au mois de mai. On devrait avoir une nouvelle dotation PACTE pour l'année 2024/2025 mais sans doute de façon très réduite. Ce sera toujours la priorité au RCD, par ailleurs si c'est pour un projet innovant c'est le Rectorat qui validera si cela rentre dans la notion « projet innovant ». A priori, dès le début de l'année, les parts pourront être sécables.

17. Proposition de ventilation de la DGH

Mme Beck présente la dotation reçue et sa proposition de ventilation de la DGH reçue discipline par discipline. Elle rappelle aussi le contenu de la réforme le « choc des savoirs » prévue pour la rentrée 2024.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 24 juin 2024

2023-2024

Séance n°6

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Mme BECK explique que la DGH a bougé encore jusqu'à cet après :
10 janvier 2024 : 645 HP, 47,5 HSA
24 juin 2024 : 664,5 (+19) , 46,5 (-1)

Dans les 19 HP en plus : 3 heures du forfait UNSS du BMP EPS, 3h en plus pour le BMP français, 7 HP pour BMP Education Musicale et non plus 3HP et 1HSA du fait de l'affectation à temps partiel de la nouvelle titulaire, et 1 HSA transformée en HP. Mme BECK précise qu'il y a des ajustements en cours très certainement en fonction de l'attribution des BMP.

Mme Beck explique l'organisation prévue pour mettre en place l'esprit de la réforme qui est d'apporter le plus d'aide aux élèves qui en ont le plus besoin en français et mathématiques en 6^e et en 5^e. Elle expose ensuite les modalités d'organisation des groupes : 4,5h en plus de professeur « volant » qui irait aider en français (même organisation en mathématiques) ou qui réunirait les 15 élèves en difficulté de l'ensemble des classes en barrette : au choix des équipes. Mme BOEDEC ajoute que cela implique la disparition de l'organisation actuelle de l'AP en 6^e et 5^e en français et mathématiques.

Mme BECK répond aux diverses questions des parents sur l'organisation. Les professeurs expriment leur opposition à cette organisation.

20h54 : les représentants des professeurs demandent une suspension de séance pour échanger avec les représentants des parents. Les deux élèves représentantes des élèves, Mme BERTIN, Mme ADAM, Mme RIDARD et Mme BECK sortent de la salle.

21h02 : reprise du déroulé du CA

Mme BECK propose de passer au vote sur la répartition de la DGH.

Délibérations n°69 : 4 pour, 11 contre et 2 abstentions

Mme BECK prend note que sa proposition de répartition de la DGH est rejetée et ajoute qu'elle convoque un 2^{ème} Conseil d'Administration le mardi 2 juillet 11h30 qui aura pour ordre du jour : répartition de la DGH pour l'année scolaire 2024/2025.

Fin de séance 21h10